



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

<b>Demandeur</b> (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
<b>Aéronef</b> (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-GSOE bleu	
<b>Bénéficiaire</b> (nom + téléphone)		

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
20 juillet	LA BERARDE	LE CHATELERET	1			BAG DE DENREES ALIMENTAIRE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Autorisation  accordée  refusée

N° 439 / 2017

Suivi par : Annick Martinet

à Gap, le 18/07/ 2017

Le Directeur,

Le Directeur,



Pierre COMMENVILLE

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national